

**DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MEUSSIA**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2022-25

Séance du 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi onze octobre à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 4 octobre 2022 qui a été adressée par mail le 7 octobre 2022.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Gilbert CERUTTI, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS (8)

Excusé : Sylvie LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann ROTA donne pouvoir à Yann PATULA (2)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8 + 2 procurations (10)

Date de convocation : 04/10/2022

Date de la publication en ligne : 21/10/2022

Secrétaire de séance : Céline COLAS

Objet : Fonds de concours Terre d'Emeraude Communauté

Mme le Maire informe les conseillers que Terre d'Emeraude Communauté met en place un règlement d'attribution de fonds de concours destinés à soutenir les projets d'investissement de ses communes membres.

Les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une des compétences spécifiques de Terre d'Emeraude Communauté, telles que figurant dans ses statuts mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Le fonds de concours est destiné à financer la réalisation d'un équipement, c'est-à-dire d'une immobilisation corporelle. Aucune dépense de fonctionnement ne pourra donc être financée par le présent fonds de concours. Il est rappelé que les fonds de concours concernent des projets qui n'entrent pas dans le champ des compétences de la Communauté de Communes.

De son côté, le bénéficiaire du fonds de concours l'impute sur le compte relatif aux subventions d'investissement (comptes 131 ou 132 selon le caractère transférable ou non de cette subvention).

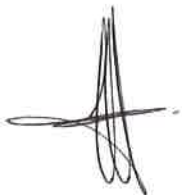
Compte tenu des éléments précédents, Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de demander un fonds de concours pour les travaux concernant les aménagements de sécurité du village pour la sécurité routière,
- **De charger** Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré le 11 octobre 2022, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2022-25 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Céline COLAS



Le Maire,
Isabelle TISSOT

